

à l'élection suivante, en 1957, n'a-t-il pas été défait parce qu'il avait proposé la règle de clôture dans la circonscription de Port-Arthur par M. Douglas Fisher, jeune professeur néo-démocrate?

Monsieur l'Orateur, c'est l'opinion publique qui a mis le très honorable C. D. Howe à la porte. C'est également l'opinion publique qui a rejeté le gouvernement libéral en 1957 et qui a élu un gouvernement conservateur progressiste.

Monsieur l'Orateur, il n'appartient pas à un parti politique ou à un gouvernement d'imposer des articles comme l'article 75c, qu'on veut actuellement faire gober à la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, les radoteurs ne sont pas dans l'opposition. Il en existe du côté du gouvernement.

Pour ce qui est du fait que nous avons prolongé le débat sur le bill omnibus, c'est le public canadien qui nous jugera. Nous avons lutté avec sincérité. Nous avons lutté par conviction et je ne vois pas pourquoi un gouvernement s'acharnerait maintenant à rendre l'opposition impuissante à mener une lutte.

Si nous n'avons pas le droit de prendre le temps voulu pour alerter l'opinion publique au sujet d'un projet de loi, à quoi sert le Parlement? Pourquoi ne pas présenter les articles 75c et «75D» afin d'abolir tous les partis de l'opposition?

Le premier ministre se vante de nous avoir donné 28 jours pour blâmer le gouvernement, mais quels projets de loi l'opposition peut-elle présenter à la Chambre? On peut critiquer le gouvernement pendant une journée ou pendant 28 jours, mais cela ne change pas la loi. Seul le gouvernement a le droit de préparer, de présenter des projets de loi. Il nous enlève littéralement le droit de discuter la loi quand vient le temps de le faire.

Le gouvernement nous parle d'améliorer la procédure parlementaire. Mais la règle de clôture existait déjà. J'entendais, l'autre jour, le président du Conseil privé dire: Nous n'utiliserons à peu près jamais l'article 75c. Pourquoi l'insérer dans le Règlement de la Chambre, alors?

Les partis de l'opposition acceptaient les articles 75A et 75B, mais non pas 75c, qui constitue une règle de clôture permanente. Ce soir, nous assistons—je dis bien «assistons»—à l'agonie de la démocratie parlementaire. On veut, par l'article 33, nous imposer une règle de clôture permanente qui s'appelle l'article 75c.

Monsieur l'Orateur, si c'est cela la démocratie, comme l'entend le premier ministre,

[M. Caouette.]

cette démocratie ressemble étrangement à ce que j'ai vu à Moscou, il y a quelques années, et à ce qu'on voit en Chine communiste sous Mao-Tsé-Toung.

Monsieur l'Orateur, quand on empêche les débats, quand on empêche l'opposition de se faire valoir, à ce moment-là, comme je l'ai dit tantôt, à quoi sert l'opposition? Le premier ministre disait que la minorité ne peut pas en imposer à la majorité. Alors, devons-nous toujours subir la majorité, ne pas discuter les lois du gouvernement, se contenter de recevoir les attributions que le premier ministre dit avoir consenties à l'opposition pour faire des recherches et, ensuite, ne plus avoir le droit de débattre quoi que ce soit? On nous impose le bâillon par l'article 75c.

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas que les partis de l'opposition qui s'opposent à l'article 75c. Je lisais aujourd'hui divers journaux canadiens—pas des journaux conservateurs, progressistes ou néo-démocrates—d'un certain calibre intellectuel qui combattent l'article 75c.

J'ai en main un article de fond du journal *The Gazette* du 24 juillet—il n'y a pas si longtemps—et l'éditorialiste met le gouvernement en garde contre l'adoption de l'article 75c.

En fin de compte, renversons les rôles quelque peu. Si le premier ministre actuel était assis à la place du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), honnêtement, que dirait-il au sujet de l'article 75c? Il combattrait le gouvernement qui voudrait lui imposer le bâillon.

Eh bien, nous avons le droit de combattre le gouvernement qui veut nous l'imposer. Nous ne l'acceptons pas et on ne nous l'imposera pas cette nuit, à une heure.

Je cite cet article:

● (9.00 p.m.)

[Traduction]

Si la majorité parlementaire approuve la proposition du gouvernement, alors la démocratie est à l'œuvre et ne doit pas être entravée. Toutefois, cette doctrine fait abstraction d'un point essentiel. Il est très probable que le gouvernement soit en butte aux critiques de ses propres partisans...

[Français]

On n'a qu'à regarder en face de soi pour constater que les députés ne se lèvent pas souvent pour critiquer le gouvernement. On applaudit à tort et à travers, on hurle parce qu'on est attaché et pris, parce qu'on est compromis, parce qu'on se doit de le faire, parce qu'on a peur, parce qu'on craint et c'est avec